

RÈGLES ET RÈGLEMENTS OFFICIELS :

1. Aucun achat n'est requis pour participer.
2. Les bulletins de participation pour ce concours sont recueillis par La Première financière du savoir et ne seront pas soumis de nouveau pour aucun concours futur.
3. **ADMISSIBILITÉ** : a) Les participants ayant atteint la majorité et qui corresponde aux conditions supplémentaires évoquées dans les « CONDITIONS IMPORTANTES D'ADMISSIBILITÉ » sont admissibles au concours, à l'exception des employés de La Première fondation du savoir et de La Première financière du savoir et des personnes avec lesquelles ils vivent, et à l'exception des employés du commanditaire et organisateur du concours b) Les bulletins et/ou le(s) participant(s) qui ne respectent pas les conditions d'admissibilité ou ne se conforment pas aux règles seront disqualifiés.
4. **COMMENT PARTICIPER** : remplir un bulletin de participation officiel (disponibilité des bulletins de participation et présentation décrits à la rubrique « DÉTAILS IMPORTANTS SUR LE CONCOURS »).
5. **PROBABILITÉ** : la probabilité qu'un participant soit choisi dépendra du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours. Chaque bulletin de participation lisible et dûment rempli a une chance égale d'être tiré.
6. **DÉCHARGE GÉNÉRALE** : chaque participant reconnaît : a) Être lié par les règlements du concours et soumis à toutes les lois applicables. b) Que La Première financière du savoir (et n'importe quel partenaire du concours) n'acceptera pas de bulletins de participation ni ne sera responsable de i) bulletins de participation perdus, volés retardés, mécaniquement reproduits, télécopiés, téléphonés, modifiés, endommagés, détruits, incomplets, imprécis, illisibles, irréguliers, insuffisamment affranchis, mal identifiés, mal adressés, ou ii) erreurs d'impression, techniques ou humaines ou tout autre problème, erreur ou négligence pouvant survenir ou arriver en rapport avec le Concours (y compris concernant l'information relative aux prix et/ou au concours). c) Dégager de toute responsabilité La Première financière du savoir (ses filiales et n'importe quel partenaire du concours) de toute revendication, perte, dépense (incluant des honoraires d'avocats) ou autre responsabilité qui peut être supportée en rapport avec le Concours incluant, sans restriction, n'importe quels dommages et intérêts résultant de la participation, l'acceptation de prix, le reçu, la propriété ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix, ou au cours de la préparation à, la participation dans, et/ou pendant un déplacement lié à une activité concernant le prix. d) Que La Première financière du savoir se réserve un droit de retrait et d'annulation de ce Concours en tout temps, sans avis préalable, et qu'elle peut, à sa seule discrétion changer les clauses du concours ou en modifier les prix (en respect des lois fédérales et provinciales applicables).
7. **CHOIX DU GAGNANT** : le (les) gagnant(s) sera (seront) choisi(s) au sort parmi les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours. Voir ci-dessous dans le paragraphe « DÉTAILS SUR LE CHOIX DU GAGNANT » pour de plus amples informations.
8. **NOTIFICATION DU GAGNANT** : le partenaire d'organisation du concours de La Première financière du savoir communiquera par téléphone avec les gagnants, vérifiera les renseignements du participant et organisera la remise du prix. S'il n'est pas en mesure de correspondre directement avec le gagnant sélectionné (messagerie vocale exclue) dans les jours 10 ouvrables qui suivent la date du choix du gagnant, le participant sera disqualifié. Un autre participant sera sélectionné (jusqu'à un maximum de 5) jusqu'à ce qu'un gagnant soit validé et qu'on puisse décerner le prix.
9. **POUR ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT** : le gagnant doit faire ce qui suit ou être disqualifié sans qu'un autre gagnant de remplacement ne soit tiré : a) Répondre correctement, dans un temps limité, et sans aide, à une question de mathématiques ou faisant appel à ses connaissances générales. b) Signer un formulaire de Décharge confirmant qu'il se conformera à toutes les règles du concours et qu'il accepte le prix attribué. c) Accepter le prix tel qu'il est attribué (et toute disposition énoncée dans l'utilisation du prix). d) Accepter que ni les substitutions, ni l'argent comptant, ni les cessions ne soient autorisés.
10. **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** : tous les bulletins de participation deviennent la propriété de La Première financière du savoir et qu'ils ne seront ni rendus ni partagés avec une autre société non associée. a) Les participants reconnaissent que : les informations fournies sur les bulletins de participation ne peuvent être utilisées que par La Première financière du savoir (et ses partenaires associés) aux fins de participation à ce Concours, et qu'ils recevront potentiellement des informations et/ou seront contactés par téléphone ou courriel par un représentant La Première financière du savoir pour promouvoir les REEE distribués par La Première financière du savoir. Si le participant décide de ne pas recevoir d'information ou de ne pas être contacté, il peut se désabonner de futures communications de La Première financière du savoir ou de se référer à la politique sur la protection de la vie privée à www.premierefinanciereusavoir.ca. b) Les gagnants reconnaissent que : les renseignements fournis sur leurs bulletins de participation peuvent être utilisés sans limites par La Première financière du savoir et ses partenaires associés, sans rémunération, conformément aux lois sur la protection de la vie privée, de même que toute photographie, aux fins de marketing et de publicité futurs, incluant l'Internet.
11. Dans le cas des participants de la province du Québec, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement amiable.

DÉTAILS IMPORTANTS SUR LE CONCOURS

Description et valeur du prix :	Une (1) virée de magasinage de 2 500 \$ chez le commerçant choisi par le gagnant (assujéti à l'approbation du promoteur du concours) octroyée par l'entremise d'une carte-cadeau ou une méthode semblable.
Date/heure de fermeture du concours :	Le 20 décembre 2018 à 10 h (Heure de l'Est)
Bulletin de participation officiel du concours disponible à :	Sur certains sites Web de La Première financière du savoir ou sites Web parrainés.
Soumission des bulletins de participation et limitation(s) :	Participation en ligne uniquement. Limité à un bulletin de participation par ménage.

CONDITIONS IMPORTANTES D'ADMISSIBILITÉ

Concours ouvert aux résidents du :	Canada
Concours ouvert :	Aux parents, grands-parents, parrains et marraines, oncles et tantes.
Condition d'âge de l'enfant (date de naissance) :	Votre enfant doit être âgé de 5 ans (ou plus jeune, femmes enceintes autorisées) à la date de clôture du concours.

DÉTAILS SUR LE CHOIX DU GAGNANT

Mené par :	Conversion Marketing-Communication Inc. au nom de La Première financière du savoir.
Date/heure du tirage :	Le 4 janvier 2019, à la fin du jour ouvrable.
Lieu du tirage :	Conversion Marketing-Communication Inc, 174 Spadina Avenue, Suite 200, Toronto, Ontario
Pour obtenir la liste des gagnants (noms et communautés uniquement), écrivez à La Première financière du savoir Bureau de la succursale :	50 Burnhamthorpe Rd West, bureau 1000, Mississauga, Ontario, L5B 4A5